TARIF GÉNÉRAL
DES DROITS
QUI SERONT PERÇUS
A TOUTES LES ENTRÉES ET SORTIES
DU ROYAUME,

Sur toutes les Productions et Marchandises venant de l'Etranger, et sur celles exportées du Royaume à l'Etranger;

Décrété par l'Assemblée Nationale les 31 Janvier, 1er Février, 1 et 2 Mars 1791.

Et imprimé par son ordre, conformément au Procès-Verbal du premier Février, sous l'inspection des Commissaires de ses Comités réunis, d'Agriculture, de Commerce et des Contributions publiques.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1791.

Acc
FRC
3636

MJW 17493

Le prix de ce Tarif est de douze sous.

Baudouin

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

TARIF
DES
DROITS D'ENTRÉE.

A

Absynthe, herbe, le cent pesant payera cinq sous, ci. . .	0	5 s
Acacia, drogue, le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Acaja, ou prunes de Monbain, le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	
Acajou, (noix d') le cent pesant payera trente sous, ci. . .	1	10
Acier non ouvré, et acier fondu, le cent pesant payera trente sols, ci.	1	10
Acorus vrai ou faux, le cent pesant payera trente sous, ci. . .	1	10
Aes-Ustum, ou cuivre brûlé, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10
Agaric autre que celui ci-après, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Agaric entrochique, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Agnus castus, (graine d') le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Agrès ou apparaux de navires, payeront à raison de dix pour cent de leur valeur.		
Aigle, (pierre d') le cent pesant payera vingt sous, ci. . . .	1	
Aigre, ou huile de vitriol, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20	
Ail, le cent pesant payera trois sous, ci.		3
Aimant, (pierre d') le cent pesant payera vingt sous, ci. . .	1	
Alana, craie et tripoli de toutes sortes, le cent pesant payera dix sous, ci.		10
Albâtre.		néant.
Alkecange, bayes et feuilles, le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	
Alkerme ou écarlate, le cent pesant payera dix sous, ci. . . .		10
Allière, (graine d') le cent pesant payera dix sous, ci. . . .		10
Allumettes, le cent pesant payera douze sous, ci.		12
Aloës, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Alpagattes ou souliers de corde, la douzaine de paires payera trente sous, ci.	1	10

Alpiste ou millet, le cent pesant payera dix sous, ci.	ff 10s	
Alquifoux, le cent pesant payera dix sous, ci.		10
Alun, excepté celui ci-après, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Alun brûlé ou calciné, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Amadou, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Amandes en coque, le cent pesant payera vingt sous, ci. . . .	1	
Amandes cassées, le cent pesant payera quarante sous, ci. . .	2	
Ambre gris et liquide, la livre payera quinze livres, ci. . . .	15	
Ambre jaune, le cent pesant payera neuf livres, ci.	9	
Ambrette ou abelmosc, le cent pesant payera cinquante sous, ci.	2	10
Amienthe, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Amidon, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Ammy, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Ammoniac, (sel d') le cent pesant payera cinq livres, ci. .	5	
Ammomum racemosum ou verum, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Amurca, ou marc d'olive.	néant.	
Anacardes, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Anatrum ou natrum, écume de verre.	néant.	
Anchois, le cent pesant payera neuf livres, ci.	9	
Ancres de fer pour la Marine, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10
Anes et ânesses, la pièce payera cinq sous, ci.		5
Angélique, (graine, racine et côte d') le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Anis verd, (graine ou semence d') le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Anis étoilé ou badiane, ou anis de la Chine, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Antale ou antalium, coquillage, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10
Antimoine cru, le cent pesant payera trente sous, ci . . .	1	10
Antimoine préparé, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Antolphe de girofle, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Antore ou antora, le cent pesant payera vingt sous, ci. . . .	1	
Appios ou fausse angélique, le cent pesant payera cinquante sous, ci.	2	10
Apocin, (graine d') le cent pesant payera cinq sous, ci. . .		5
Arbres en plans.	néant.	
Arcanson ou bray sec, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Arco ou potin gris, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci.	4	10
Ardoises ordinaires, pour couvertures de maisons, le millier en nombre payera trois livres, ci.	3	
Ardoises en table, le cent en nombre payera cinquante sous, ci.	2	10
Aréca ou aréque, le cent pesant payera cinquante sous, ci. . .	2	10
Argent en masse, en lingot, en espèces monnoyées, et argenterie cassée	néant.	
Argent fin en trait, en lame, en feuilles, battu et filé, le marc payera six livres, ci.	6	

Argent faux ou cuivre argenté, le cent pesant payera cinquante livres, ci. . . . . 50tt s
Argent faux, en lames, en feuilles, trait et battu, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50
Argent faux, filé sur fil ou filé faux, le cent pesant payera quatre-vingt livres, ci. 80
Argenterie de toutes sortes, le marc payera six livres, ci. . . 6
Argent vif ou mercure, le cent pesant payera trois livres, ci. . 3
Argentine, (graine) le cent pesant payera dix sous, ci. . . . 10
Argile ou terre glaise. . . . . néant.
Aristoloches, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Armes blanches, le cent pesant payera quarante livres, ci. . . 40
Armes à feu, le cent pesant payera trente-six livres, ci . . . 36
Arsenic, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Asclepias ou contrayerva blanc, le cent pesant payera quatre livres, ci 4
Asphaltum ou Lithume de Judée, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Aspini ou épines anglières, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Assa fœtida ou stercus dialoli, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Avelanède ou valanède. . . . . néant.
Avelines ou noisettes, le cent pesant payera trente sous, ci . 1 10
Avirons de bateaux, le cent en nombre payera vingt sous, ci. . 1
Aulne, (écorce d'). . . . . néant.
Aunée ou énula campana, (racine d') le cent pesant payera cinq sous, ci. 5
Avoine, (gruau ou farine d') le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Autour, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Autruche, (poil, ploc et duvet d') . . . . . néant.
Azarum, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Azur de roche fin ou lapis lazuli, le cent pesant payera soixante livres, ci. 60
Azur en pierre ou smalt, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5
Azur en poudre ou émail, le cent pesant payera trois livres, ci. 3

B

Balais de bouleau, et autres communs, payeront à raison de cinq pour cent de la valeur.
Balaustes fines et communes, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Baleine coupée et apprêtée, le cent pesant payera trente livres, ci. 30
Baleine en fanons, le cent pesant payera quinze livres, ci. . . 15
Balles de paume, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Bamboucs, payeront à raison de douze pour cent de la valeur.

Bandouillères ou baudriers, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20tt	ſ
Bangue, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Barbotine ou semen-contra, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Bardanne, (racine de) le cent pesant payera cinq sous, ci. . .		5
Bats, selles grossières, la pièce payera dix sous, ci. . .		10
Bateaux, barques, canots et autres bâtimens de mer hors d'état de servir	néant.	
Bateaux de Savoie et du Rhin, neufs, payeront à raison de dix pour cent de leur valeur.		
Battin non ouvré.	néant.	
Baume du Pérou, noir, liquide, sec; de Tolu et de la Mecque, la livre payera vingt-cinq sous, ci.	1	5
Baume du Canada, la livre payera dix sous, ci.		10
Baume de Copahu, la livre payera cinq sous, ci.		5
Bayes de laurier, le cent pesant payera quinze sous, ci. . .		15
Bedelium, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Ben, (noix de) le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Benjoin de toutes sortes, le cent pesant payera dix livres, ci . .	10	
Besoard ou pierre de fiel, le cent pesant payera soixante livres, ci.	60	
Bestiaux de toutes sortes, comme agneaux, béliers, bœufs, boucs, brebis, cabris, chevreaux, chèvres, cochons, genisses, moutons, taureaux, vaches et veaux.	néant.	
Bétel, (feuilles de) le cent pesant payera dix livres, ci. . . .	10	
Beurre frais	néant.	
Beurre salé et fondu, le cent pesant payera cinquante sous, ci .	2	10
Beurre de Saturne, le cent pesant payera cinquante sous, ci. .	2	10
Beurre de nitre et de salpêtre, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Bière, le muid de Paris payera dix livres, ci.	10	
Bijouterie de toutes sortes, payera à raison de douze pour cent de la valeur.		
Bimbloterie, (ouvrages de) payeront à raison de douze pour cent de la valeur.		
Biscuit de mer.	néant.	
Bismuth ou étain de glace, le cent pesant payera vingt sous, ci .	1	
Bisnague ou visnague, (taille de) le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Bistorte, le cent pesant payera quinze sous, ci		15
Bistre, le cent pesant payera quinze sous, ci.		15
Bithumes, autres que ceux dénommés au présent tarif, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Blanc à l'usage des femmes, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci.	24	
Blanc de plomb en écaille, le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Blanc de baleine, le cent pesant payera quinze livres, ci . . .	15	
Bleu de Prusse, le cent pesant payera trente livres, ci	30	
Boëtes de bois blanc, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10

Boëtes ou tabatières de carton, de papier ou de cuir, le cent pesant payera quatre-ving-dix livres, ci.	90#	s
Bois de construction navale et civile et tous autres, excepté ceux ci-après.	néant.	
Bois de buis, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Bois de marqueterie et de tableterie.	néant.	
Bois merrain.	néant.	
Bois de teinture, moulus, le cent pesant payera trois livres, ci .	3	
Bois de teinture, en buches ou éclisses.	néant.	
Bois à tan.	néant.	
Bois ouvrés de toutes sortes, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.		
Bois d'éclisse pour tamis, seaux, cribles, &c., payeront à raison de cinq pour cent de la valeur.		
Bois feuillards pour cercles ou lattes, &c., le millier en nombre payera cinq sous, ci.		5

Bois à l'usage de la médecine et des parfumeurs,

SAVOIR:

Bois d'aloès ou aspalatum, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20	
Bois néphrétique, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci .	25	
Bois tamaris, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Bois de baume ou xilo balzamum, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20	
Bois de crable ou de girofle, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Bois de Rhodès à l'usage des parfumeurs, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Bois de Santal, citrin au même usage, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Bol d'Arménie, le cent pesant payera deux livres, ci.	2	

Bonneterie de toutes sortes,

SAVOIR:

Bonneterie de laine ou étames, le cent pesant payera cent livres, ci.	100
de coton, le cent pesant payera cent quarante livres, ci	140
de fil, le cent pesant payera quatre-vingt-dix livres, ci	90
de laine, fil et coton, poil et autres matières mêlées, le cent pesant payera quatre-vingt-dix livres, ci	90
de poil de lièvre, de lapin et de chèvre, le cent pesant payera quatre-vingt-dix livres, ci	90

Bonneterie de filoselle ou fleuret, la livre payera quatre livres dix sous, ci.	4[4]	10[s]
de soie, la livre payera six livres, ci.	6	
de soie mêlée d'autres matières, la livre payera quatre livres dix sous, ci.	4	10
de castor, la livre payera trente-cinq sous, ci.	1	15
de vigogne, la livre payera trente sous, ci.	1	10
Borax brut et gras, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Borax purifié et rafiné, le cent pesant payera douze livres dix sous, ci.	12	10
Bouchons de liége, ou liége ouvré, le cent pesant payera douze livres, ci	12	
Bougies de Spermaceti, ou blanc de baleine, le cent pesant payera trente livres, ci.	30	
Boules de mail, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Boules de terre.	néant.	
Bourdaine.	néant.	
Bourgeons de sapin, le cent pesant payera quinze sous, ci.		15
Bourre ou ploc de toutes sortes.	néant.	
Bourre rouge, et autres à faire lit.	néant.	
Bourre nolisse ou nalisse	néant.	
Bourre tontisse	néant.	
Bourre de chèvre.	néant.	
Boutargue, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Bouteilles de verre noir, pleines ou vides, le cent en nombre payera quatre livres, ci.	4	

Boutonneries de toutes sortes;

SAVOIR:

Boutons de fil d'or fin, trait ou clinquant, la livre payera neuf livres, ci.	9	
de fil d'argent, la livre payera sept livres, ci.	7	
de fil, le cent pesant payera cent livres, ci.	100	
de laine, le cent pesant payera soixante-douze livres, ci.	72	
de soie, mêlée de crin, de poil, de fil, de laine et autres matières, la livre payera vingt sous, ci.	1	
de soie, la livre payera trois livres, ci.	3	
d'étoffe, de drap, et autres faits au métier, le cent pesant payera vingt livres, ci	20	
de cuivre, ou d'autres métaux dorés ou polis, le cent pesant payera cinquante-quatre livres, ci.	54	
de nacre de perle, le cent pesant payera quarante livres, ci.	40	
Briques, tuiles, ou carreaux de terre, le millier en nombre payera quinze sous, ci		15
Bronze ou airain, et tout métal non ouvré, allié de cuivre, d'étain ou de zinc, le cent pesant payera six livres, ci.	6	

Bronze ouvré en statues, vases, urnes, et autres ornemens de bronze, le cent pesant payera trente livres, ci. . . . . 30# s
Brou ou écorce de noix . . . . . néant.
Bruyères à faire vergettes, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5
Brun rouge ou rouge brun, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5

C

Cacao et épluchures de cacao, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. 25
Cachou, (suc de) le cent pesant payera douze livres, ci . . . 12
Café, le cent pesant payera trente livres, ci 30
Cadmine ou cadmire . . . . . néant.
Calamus verus, aromaticus ou amarus, le cent pesant payera quarante-cinq sous, ci 2 5
Calcantum ou vitriol rubifié colchota, le cent pesant payera quarante-cinq sous, ci 2 5
Calebasse de terre, plante, le cent pesant payera dix sous, ci . 10
Calebasse, courge vidée et séchée, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Camomille, (fleurs de) le cent pesant payera trois livres, ci. . 3
Camphre brut et raffiné, le cent pesant payera six livres, ci. . 6
Canelle de Ceylan, la livre payera trente sous, ci 1 10
Canelle commune, la livre payera quinze sous, ci . . . . . 15.
Canéfice, le cent pesant payera sept livres, ci. 7
Cannes ou joncs non montés, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. 25
Cantarides, (mouches) le cent pesant payera quinze livres, ci . 15
Capillaires, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Capres de toutes sortes, le cent pesant payera six livres. . . . 6
Caprier, (racine de) le cent pesant payera trois livres, ci . . 3
Caractères d'imprimerie en langue françoise, le cent pesant payera quarante livres, ci 40
Caractères en langues étrangères, le cent pesant payera vingt-livres, ci 20
Caractères vieux d'imprimerie, en sac ou bloc. . . . . néant.
Cardamomum, le cent pesant payera trente livres, ci. 30
Cardes à carder, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci. 4 10
Carline ou caroline, ou caméléon, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Carmin fin, la livre pesant payera quatorze livres, ci. 14
Carmin commun, le cent pesant payera huit livres, ci. 8
Carpobalzamum, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Carreaux de pierres de toutes espèces. . . . . néant.
Carreaux de terre, le millier en nombre payera quinze sous, ci . 15
Carrobe ou carrouge, le cent pesant payera cinq sous, ci . . 5
Cartami, (graine de) le cent pesant payera trente sous, ci . . 1 10
Cartes géographiques, payeront cinq pour cent de la valeur.
Cartons de toutes espèces, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci. 24
Cartons gris ou pâtes de papiers. . . . . néant.

Carvi ou carvi semen, le cent pesant payera trois livres, ci. .	3#	0s
Casse, le cent pesant payera sept livres, ci.	7	
Casse confite, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Cassia lignea, le cent pesant payera huit livres, ci	8	
Castine.	néant.	
Castoreum, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci. . .	45	
Catapuce ou palma christi, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Cendres à l'usage des manufactures, comme cendres communes, cendres d'orfèvre et cendres de chaux.	néant.	
Cendres bleues et vertes à l'usage des peintres, le cent pesant payera quarante livres, ci.	40	
Cendres de bronze, le cent pesant payera trois livres. ci . . .	3	
Cerf, (os de cœur de) le cent pesant payera dix livres, ci. .	10	
Cerf, (moëlle, nerf, vessie de) le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Cerf, (esprit, sel, huile de) le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Cerf, (cornes rapées de) le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Ceruse en pain, le cent pesant payera quatre livres, ci	4	
Céterac, espèce de capillaire, le cent pesant payera dix sous, ci.		10
Cevadille, (graine de) le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Chairs salées de toutes sortes, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Champignons secs, le cent pesant payera quinze livres, ci. .	15	
Chandelles de suif, le cent pesant payera trois livres, ci . . .	3	
Chanvre en masse, même celui apprêté ou en filasse.	néant.	
Chapeaux de castor et demi-castor, la pièce payera six livres, ci.	6	
Chapeaux de toute espèce, en poil commun ou laine, la pièce payera trois livres, ci	3	
Chapeaux de paille, la douzaine payera quatre livres, ci. . .	4	
Chapeaux de cuir, la douzaine payera quinze livres, ci . . .	15	
Chapeaux d'écorce de bois et de crin, la douzaine payera cinquante sous, ci.	2	10
Chapeaux, marc de rose, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Chapes de boucles, de fer ou d'acier, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20	
Charbon de bois.	néant.	
Charbon de terre importé par les ports de l'Océan, depuis Bordeaux inclusivement, jusqu'aux sables d'Olonne aussi inclusivement, et depuis Rhédon jusques et y compris Saint-Vallery-sur-Somme et Abbeville, le tonneau d'environ vingt-deux quintaux payera six livres.	6	
Charbon de terre, importé par les autres ports du Royaume, le tonneau d'environ vingt-deux quintaux payera dix livres, ci. .	10	
Charbon de terre importé par terre, le barril de deux cent quarante livres pesant payera quatre sous, ci.		4

Charbon de terre importé par les départemens de la Meurthe, de la Moselle et des Ardennes. . . . . néant.
Chardons à drapiers et bonnetiers. . . . . néant.
Chaux à brûler, le muid de quarante-huit pieds cubes payera dix sous, ci. . . . . 10 s
Chenevotte. (charbon de). . . . . néant.
Chevaux, valeur de 300 liv. et au-dessous, la pièce payera six livres, ci. 6
Chevaux au-dessus de 300 livres, la pièce payera trente livres, ci. 30
Chiens de chasse, la pièce payera dix sous, ci 10
Chocolat et cacao broyé et en pâte, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50
Chouan ou couan, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci . 25
Choux-croûte, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Cidre, le muid de Paris payera six livres, ci. 6
Ciment. . . . . néant.
Cinabre naturel et artificiel, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Cire jaune non ouvrée, le cent pesant payera trois livres, ci . 3
Cire jaune ouvrée, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci. 24
Cire blanche non ouvrée, le cent pesant payera trente livres, ci. 30
Cire blanche ouvrée, le cent pesant payera quarante livres, ci . 40
Cire à cacheter, le cent pesant payera quarante-huit livres, ci. . 48
Cire à gommer à l'usage des tapissiers, le cent pesant payera, six livres, ci. 6
Cire pour souliers, le cent pesant payera trente livres, ci . . . 30
Civette, la livre payera soixante livres, ci. 60
Cloches, clochettes, mortiers de fonte et de métal, le cent pesant payera dix-huit livres, ci. 18
Cloportes, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15
Clous de toutes sortes, le cent pesant payera huit livres, ci . . 8
Cobalt ou cobolt, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Cochenille de toutes sortes, même en grabeau, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Coco, (noix de) le cent pesant payera six livres, ci. 6
Coco. (coque de). . . . . néant.
Colle commune, colle forte et autres, excepté celle ci-après, le cent pesant payera six livres, ci 6
Colle de poisson, le cent pesant payera vingt livres, ci 20
Colophone ou colophane, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5
Coloquinte, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Confitures de toutes sortes, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15
Contrayerva, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Coques de Levant, le cent pesant payera quatre livres, ci . . . 4
Coquillages et autres morceaux d'histoire naturelle. . . . . néant.
Coquilles de nacre non travaillées, le cent pesant payera neuf livres, ci 9

Corail non ouvré, en fragmens, le cent pesant payera dix livres, ci	10	t	ſ
Corail ouvré, payera à raison de quinze pour cent de la valeur.			
Coraline ou mousse marine, le cent pesant payera quarante sous, ci	2		
Corderie, (ouvrages de) le cent pesant payera quatre livres, ci	4		
Cordages de joncs et de tilleul, le cent pesant payera vingt sous, ci	1		
Cordages usés	néant.		
Coriandre, (graine de) le cent pesant payera quinze sous, ci		15	
Coris ou cauris	néant.		
Cornes de bœufs ou de vaches, le millier en nombre payera cinq sous, ci		5	
Cornes de cerf et de snak, le cent pesant payera vingt-cinq sous, ci	1	5	
Cornes de moutons, béliers et autres communes	néant.		
Cornes rondes ou plates à faire peignes, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10	
Cornes de licorne, la livre payera trois livres, ci	3		
Cornichons confits, le cent pesant payera quatre livres, ci	4		
Costus indicus et amarus, le cent pesant payera soixante livres, ci	60		
Costus doux ou canelle blanche, le cent pesant payera quatre livres, ci	4		
Coton en rame, en laine ou en graine	néant.		
Coton filé, teint ou non teint, la livre payera quarante-cinq sous, ci	2	5	
Couleurs à peindre, de toutes sortes, en sacs, en vases, en boëtes et en tablettes, le cent pesant payera sept livres, ci	7		
Cordonnerie, (ouvrages de) le cent pesant payera soixante-dix livres, ci	70		
Couperose blanche, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10	
Couperose verte, le cent pesant payera trois livres, ci	3		
Couperose ou vitriol bleu, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10	
Coutellerie, (ouvrages de) le cent pesant payera vingt livres, ci	20		
Coutils de toutes sortes, le cent pesant payera quarante livres, ci	40		
Couvertures de soie, de filoselle et fleuret, le cent pesant payera cent livres, ci	100		
Couvertures de coton ou laine, le cent pesant payera cinquante livres, ci	50		
Couvertures de ploc, et autres basses matières, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci	24		
Crasse de cire, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10	
Craye, le cent pesant payera dix sous, ci		10	
Crayons en pastel et autres de toutes sortes, le cent pesant payera cinq livres, ci	5		
Crayons noirs, le cent pesant payera dix sous, ci		10	
Crême ou cristal de tartre, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci	4	10	

Crêpes de soie de toutes sortes, la pièce de dix aunes payera neuf livres, ci . . . . . 9 l. s.
Crin frisé ou uni, le cent pesant payera quarante sous, ci . . . 2
Cristal de roche non ouvré, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15
Cristal de roche ouvré, payera à raison de quinze pour cent de la valeur.
Cubèbe ou poivre à queue, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Cuir bouilli, le cent pesant payera huit livres, ci. 8
Cuirs dorés et argentés pour tapisseries, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci. 37 10
Cuirs ouvrés, autres que les ouvrages de la cordonnerie, le cent pesant payera quarante livres, ci 40
Cuivre rouge brut, fondu en gâteau ou plaque, lingot, rosette et mitraille rouge de toute espèce . . . . . néant.
Cuivre rouge laminé en planches et fonds plats, de toute dimension, le cent pesant payera douze livres, ci. 12
Cuivre rouge battu en fonds de chaudières relevés, baquets, casseroles, barreaux carrés ou ronds, flacons pour les monnoies, anses, poignées et clous de toute espèce en œuvre, le cent pesant payera dix-huit livres, ci. 18
Cuivre rouge ouvragé; savoir, alembics avec leurs chapiteaux et serpentins, bassinoires, baguettes de guinée, bouilloirs, cafetières, lingots, vernis pour les Indes, pompes, robinets, triangles ou fil de cuivre, de six lignes de diamètre et au-dessous, le cent pesant payera vingt livres, ci 20
Cuivre cerclé, vernis et plaqué, comme vases et urnes de toute espèce, théières étamées ou vernies, garnitures de pendules, flambeaux et ornemens dépendant du ciseleur, doreur, et toute espèce de quincaillerie avec cuivre rouge, jaune ou plaqué, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci 24
Cumin, le cent pesant, payera vingt sous, ci 1

D

Dattes, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Daucus (graine de) ou semen-dency, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Dégras de peaux, le cent pesant payera cinq livres, ci. . . . 5
Dentelles de fil et de soie, la livre payera quinze livres, ci . . 15
Dentelles d'or fin, le marc payera trente livres, ci. 30
Dentelles d'argent fin, le marc payera vingt livres, ci . . . 20
Dentelles d'or et d'argent faux, la livre payera douze livres, ci. 12
Dents d'éléphant ou morphil, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Derle ou terre de porcelaine. . . . . néant.
Dibidivi. . . . . néant.
Dictame, ou radix dictami, en feuilles, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Dragées de toutes sortes, le cent pesant payera quinze livres ci . 15

Draperie ou étoffes de laine,

SAVOIR :

Draps fins, façon de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf, et autres dénominations, sur quatre tiers, cinq quarts, trois huitièmes et sept huitièmes d'aune de large. . . . . .
Draps dits à long poil, ou à poil ras, avec ou sans lustre. . . . . .
Draps de Vigogne, poil de chameau, castor, et autres matières. . . . . .
Draps fins rayés et unis, façon de Silésie ou de Royale, et autres dénominations, sur cinq huitièmes, deux tiers et demi-aune de large. . . . . .
Draps dits rayés, unis, à poil . . . . .
Ratines en quatre tiers et cinq quarts d'aune de large, façon d'Hollande. . . . . .
D'Andely, de Vienne, et autres dénominations . . . . . } Le cent pesant payera trois cents livres, ci . . 300 ff
Casimir. . . . . .
Ratz de castors croisés et unis. .
Flanelles croisées et unies. . . .
Espagnolettes, façon de Rouen, et autres dénominations, croisées et unies, en blanc ou en couleur . . . . . .
Camelot, poil, laine et soie . .
Serges de Satin ou Satin Turc, Prunelle et Turcoise. . . . . .
Tricots en pièce ou en gillets. .
Étamines ou Burats, imitant les voiles de Reims, et autres étoffes sous quelque dénomination que ce puisse être, fabriquées avec de la laine fine. . . . . .

Draps communs, forts, sur une aune de de large, croisés et unis . . . . . .
Draps dits de demi-aune. . . . . .
Draps dits à poil, rayés ou unis . . . .
Moltons, façon de sommiers, et autre dénomination. . . . . } Le cent pesant payera cent cinquante livres, ci. 150
Ratines communes. . . . . .
Croisés communs, de largeur d'une aune, d'une demi-aune et d'un quart d'aune. . . . . .

Kalmoucks ordinaires. . . . . } le cent pesant payera cent cinquante livres, ci. . . . . 15 o/o
Camelots en laine, unis et rayés.
Sagatis et autres genres d'étoffes, fabriquées avec de la laine commune. . . . . .
Drap et étoffe de coton, basin piqué et velours de coton. . . . . .

Duvet de cigne, d'oie et de canard, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15

E

Eau-de-vie simple, le muid de Paris payera vingt-quatre livres, ci 24
Eau-de-vie double et rectifiée, au-dessus de vingt-deux degrés, jusques et compris trente-deux, le muid de Paris payera quarante-huit livres, ci. 48
Eau-forte, le cent pesant payera huit livres, ci 8
Eaux minérales, excepté les droits sur les bouteilles. . . . . néant.
Eaux médicinales, et de senteur, le cent pesant payera trente livres, ci 30
Ecaille d'ablette, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Ecailles de tortue, de toutes sortes, le cent pesant payera dix livres, ci 10
Ecarlate, (graine d') le cent pesant payera dix sous, ci. . . 10
Ecorces de chêne et autres à faire tan. . . . . néant.
Ecorces de citrons, d'oranges et bergamottes, le cent pesant payera quatre livres, ci 4
Ecorce de payac, le cent pesant payera quinze sous, ci . . . 15
Ecorce de câprier, le cent pesant payera trois livres, ci . . . 3
Ecorce de coutilawan, le cent pesant payera six livres, ci. . . 6
Ecorce de mandragore, ou faux gens-eng, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9
Ecorce de simarouba, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci. 7 10
Ecorce de tamaris, le cent pesant payera trois livres, ci . . . 3
Ecorce d'orme pyramidal, payera à raison de deux et demi pour cent de la valeur.
Ecorce de tilleul pour cordages. . . . . néant.
Ederdon ou édredon, la livre payera vingt sous, ci 1
Ellébore noir ou blanc, (racine d') le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Email brut, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Email ouvré, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci. . . 45
Emeril en poudre et en grains, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Encens commun ou galipot, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5
Encens fin ou oliban, le cent pesant payera cinq livres, ci. . . 5
Engrais de toutes sortes pour fumier . . . . . néant.
Encre à écrire, le cent pesant payera douze livres, ci 12
Encre de la Chine, le cent pesant payera quarante livres, ci . 40

Encre à imprimer et en taille douce, le cent pesant payera six livres, ci . . . . . 6 l
Epingles blanches, le cent pesant payera trente livres, ci . . . 30
Epithimes ou cuscutes, le cent pesant payera quarante sous, ci . 2
Epiceries non dénommées, payeront à raison de dix pour cent de la valeur.
Eponges fines, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. . . 25
Eponges communes, le cent pesant payera trois livres, ci . . . 3
Eponges servant à la fabrication de l'amadou . . . . . néant.
Escajolles, le cent pesant payera cinq sous, ci. 5
Esprit-de-vin au-dessus de trente-deux degrés, le muid de Paris payera soixante-douze livres, ci. 72
Esprit de soufre, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Esprit de sel, le cent pesant payera quinze livres, ci 15
Esprit ou essence de térébenthine, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Esprit ou essence de bergamottes et de citrons, la livre payera quinze sous, ci. 15
Esprit ou essence de girofle, la livre payera quarante sous, ci . 2
Esprit de nitre, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Essaye, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Essence ou quintessence d'anis, le cent pesant payera cent livres, ci 100
Essence de romarin et autres semblables, le cent pesant payera quarante livres, ci. 40
Essence de cannelle, la livre payera soixante-douze livres, ci . 72
Essence de rose, ou rhodium, la livre payera vingt-quatre livres, ci. 24
Estampes de toutes sortes, payeront à raison de quinze pour cent de leur valeur.
Esule, racine médicinale, le cent pesant payera dix sous, ci. . 10
Etain non ouvré, le cent pesant payera quarante sous, ci . . . 2
Etain ouvré, de toutes sortes, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci 25
Etain en feuilles ou battu, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. 25
Etain usé ou brisé, propre à la refonte, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Etoffes de draps de soie mis de toutes sortes, la livre payera sept livres dix sous, ci. 7 10
Les mêmes, brochées sans or ni argent, la livre payera neuf livres, ci. 9
avec or et argent fin, la livre payera quinze livres, ci. . 15
de soie mêlée d'autres matières sans or ni argent, la livre payera six livres, ci. 6
mêlées avec or et argent fin, la livre payera huit livres, ci. 8
de filoselle ou fleuret, la livre payera trois livres, ci. . 3
avec or et argent fin, la livre payera quatre livres dix sous, ci. 4 10
de poil de chèvres, la livre payera sept livres, ci . . . 7
de soie et coton, la livre payera quatre livres, ci . . . 4

mêlées de soie, de fil, de coton et de laine, la livre payera trois livres, ci . . . . . 34 J
avec or et argent fin, la livre payera six livres, ci. . . 6
Etoupes de chanvre et de lin . . . . . néant.
Euphraise, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Euphorbe, le cent pesant payera trois livres, ci. 3

F

Fabago, (racine de) le cent pesant payera une livre dix sous, ci. 1 10
Faïance et poterie de grès, (ouvrages de) le cent pesant payera douze livres, ci. 12
Faisse ou lie d'huile, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci. 4 10
Farine de toutes sortes . . . . . néant.
Fenouil, (graine ou semence de) le cent pesant payera trois livres, ci 3
Fenugrec, le cent pesant payera cinq sous, ci. 5
Fers en verges, feuillards, carrillons, rondins, et autres fers qui ont subi une première main-d'œuvre, le cent pesant payera trente sous, ci 1 10
Fers en barres, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Fers en gueuse. . . . . néant.
Fers ouvrés, de toutes sortes, comme fers en taillanderie, ressorts de voitures, serrures et autres ouvrages de serrurerie, le cent pesant payera dix-huit livres, ci. 18
Fil de fer ou acier, le cent pesant payera six livres, ci 6
Fer en fonte, en plaques de cheminée, et autres ouvrages, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci. 4 10
Fer blanc, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Fer noir, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Fer en tôle, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Fer blanc ouvré, le cent pesant payera quinze livres, ci 15
Fer noir et fer en tôle ouvré, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15
Féraille et vieux fer. . . . . néant.
Ferret d'Espagne, le cent pesant payera cinq sous, ci. 5
Fèves de Saint-Ignace, le cent pesant payera sept livres, ci. . 7
Feuilles de Houx. . . . . néant.
Feuilles de mirthe et autres, propres à la teinture et aux tanneries. . . . . néant.
Feuilles de noyer. . . . . néant.
Fil de lin et de chanvre, simple, bis, écru et blanc, le cent pesant payera cinq sous, ci 5
Fil de lin et de chanvre, retors, écru, bis et blanc, venant de Hâarlem, accompagné du certificat du Bourgmestre de ladite Ville, et importé par les bureaux de la Chapelle et Héricourt, le cent pesant payera trente livres, ci. 30
Fil de chanvre et de lin, teint de toutes sortes, le cent pesant payera soixante livres, ci. 60

Fil d'étoupes, le cent pesant payera cinq sous, ci. . . . . ff 5s
Fil à voiles, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Fil de mulquinerie et fil de linon. . . . . neant.
Fil de ploc, ou poil de cheval, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Fleurs de violette, de pêcher et de romarin, le cent pesant payera trois livres dix sous, ci. 3 10
Fleurs de soufre, le cent pesant payera trois livres, ci . . . 3
Fleurs artificielles de toutes sortes, le cent pesant payera soixante livres, ci 60
Flin, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Foin et herbes de pâturage . . . . . néant.
Folium gariofilatum, ou feuilles de girofle, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Folium indicum, ou indum, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Forces à tondre les draps, le cent pesant payera cinq livres, ci . 5
Fourbisserie et arquebuserie, à l'exception des armes blanches, le cent pesant payera trente-six livres, ci. 36
Fromages, le cent pesant payera quarante-cinq sous, ci 2 5

Fruits cruds,

SAVOIR:

Bigarades, cédrats, citrons, limons, oranges, chadecs, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Chataignes, marons, noix, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Olives et picholines, le cent pesant payera quatre livres, ci . 4
Coings, gourreaux, melons, poires, pommes, et autres fruits cruds non dénommés dans le présent article. . . . . néant.

Fruits secs,

SAVOIR:

Jujubes, gengeoles, prunes et pruneaux, figues, raisins, jubis-passes, picardats, et autres non dénommés dans le présent article et tarif, le cent pesant payera vingt sous, ci . 1
Fruits à l'eau-de-vie de toutes sortes, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci. 24
Fustel, (feuilles et branches de) . . . . . néant.
Futailles vides ou en bottes . . . . . néant.

G

Galbanum, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4tt	ſ
Gallium blanc et jaune, le cent pesant payera dix sous, ci . . .		10
Galons vieux pour brûler.	néant.	
Gants et autres ouvrages de ganterie, en peau et cuir, la livre payera cinquante-cinq sous, ci	2	15
Les mêmes garnis, doublés en soie, la livre payera trois livres quinze sous, ci.	3	15
Les mêmes, doublés de laine, la livre payera quarante sous, ci.	2	
Garance verte.	néant.	
Garance sèche en racine, ou alisari, le cent pesant payera vignt sous, ci	1	
Garance moulue, le cent pesant payera cinq livres, ci	5	
Garouille.	néant.	
Gaude.	néant.	
Gazes et marly de soie, la livre payera quinze livres, ci. . . .	15	
Gazes de soie et de fil, la livre payera huit livres, ci.	8	
Gazes d'or et d'argent, ou mêlées d'or et d'argent, la livre payera trente livres, ci	30	
Gallengal mineur et majeur, le cent pesant payera quarante sous, ci	2	
Genestrole.	néant.	
Gens-eng, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci . .	45	
Gentianne, le cent payera quinze sous, ci		15
Gibier de toutes sortes.	néant.	
Gingembre, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Girofle, (clous de) la livre payera quinze sous, ci		15
Glaces et miroirs au-dessus de douze pouces, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.		
Glaces de douze pouces et au-dessous, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Glayeux ou iris du pays, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Glu, le cent pesant payera trois livres dix sous, ci.	3	10

Gommes et Résines.

1°. *A l'usage des teintures, fabriques et manufactures,*

SAVOIR:

Gommes de cerisier, abricotier, pêcher, prunier, olivier, et autres communes pour la chapellerie	néant.	
Gommes de Bassora, arabique, turique, du Sénégal, &c., le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	
Gommes copal, lacque, en feuilles, en grains et sur bois; mastic et sandarac pour les vernis, le cent pesant payera six livres, ci	6	

2°. *A l'usage de la Médecine et des Parfumeurs,*

SAVOIR:

Gommes d'acajou, de cypr`s, animée; de lierre, hèdre et sarcolle, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5#	ſ
Gomme de cèdre, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Gomme ou résine élastique, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Ammoniac, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Elemi de toutes sortes, le cent pesant payera neuf livres, ci	9	
Gayac, le cent pesant payera cinquante sous, ci.	2	10
Gutte ou de cambogium, le cent pesant payera vingt livres, ci.	20	
Oppoponax, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Sagapenum, seraphinum ou seraphique-taccamata, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Goudron, gaudrot, ou goustran, le barril de deux cent quarante à trois cents, payera quinze sous, ci		15
Gourfe ou tamarin confit avec le sucre, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
Grabeau ou pousse, résidu des drogues lorsqu'on en a séparé le meilleur, acquittera les droits comme les drogues dont il est le résidu	*Mémoire.*	

Grains de toutes sortes,

SAVOIR:

Avoine, baillarge, orge, escourgeon, sucrion.	neant.	
Bled de froment, bled méteil, mais ou bled de Turquie, riz, sarrasin, bled, seigle.	néant.	
Graines de lin, navette, rabette, colzat et autres propres à faire huile, le cent pesant payera sept sous, ci.	7	
Graine turique, le cent pesant payera quinze sous, ci.	15	
Graine d'esparcette, de foin, saintoin, luzerne, treffle, et autres propres à semer dans les prairies		
Graine de genièvre		
Graine de jardin de toutes sortes.		
Graine de mirtile.		
Graine d'Avignon, ou grainette d'usage en teinture.	néant.	
Graine jaune.		
Graine de ver à soie		
Graisses de toutes sortes.		
Gravelle ou tartre de vin.		
Gremil ou herbes aux perles, (graines ou semences de) le cent pesant payera quinze sous, ci.	15	
Grenadier (écorce de)	néant.	
Groisil ou verre cassé.	néant.	
Groison, le cent pesant payera vingt-cinq sous, ci.	1	5

Guimauve, (fleurs et racines de) le cent pesant payera vingt-cinq sous, ci. . . . . 1# 5s
Guimauve, (suc de) le cent pesant payera six livres, ci. . . . 6
Guy de chêne, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9
Gyp, espèce de gros talc, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10

H

Habillemens neufs à l'usage des hommes et des femmes, et ornemens d'église, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Habillemens vieux, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. 25
Nota. Les habillemens à l'usage des voyageurs. . . . . néant.
Harnois de chevaux, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Héliotrope. . . . . néant.
Hématite, (pierre) le cent pesant payera dix sous, ci 10
Herbes propres à la teinture, non dénommées dans le présent tarif. . . . . néant.
Herbe de maroquin. . . . . néant.
Herbes médicinales non dénommées dans le tarif, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Herbe jaune. . . . . néant.
Herbe de pâturage. . . . . néant.
Hermodate, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Houatte, houette de coton ou de soie, le cent pesant payera trente livres, ci 30
Houblon. . . . . néant.
Housses de chevaux garnies et non garnies, payeront en raison de quinze pour cent de la valeur.

Huiles à l'usage de la Médecine et des Parfumeurs,

SAVOIR:

Huile d'ambre, le cent pesant payera cinquante livres, ci . . . 50
d'asphaltum, le cent pesant payera dix-huit livres, ci . . 18
d'anis ou de fenouil, le cent pesant payera cent livres, ci. 100
d'aspic, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci . . 7 10
de cacao ou beurre de cacao, le cent pesant payera vingt-deux livres dix sous, ci. 22 10
de cade, de cedria, d'oxicèdre, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
de canelle, la livre payera quarante sous, ci. 2
d'ambre jaune, carabé ou succin, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci 25
de citron ou d'orange, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci 25

Huile de jasmin, roses et autres fleurs, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci	25	
de gayac, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci.	25	
de girofle, la livre payera quarante sous, ci	2	
de gland, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
de genièvre ou sandarac, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
de palme, le cent pesant payera cinq livres, ci	5	
de lavande, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
de laurier, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
de macis, la livre payera quarante sous, ci	2	
de marjolaine, le cent pesant payera dix-huit livres, ci.	18	
de muscade, la livre payera trente sous, ci	1	10
d'œillet, le cent pesant payera quatre livres, ci	4	
de palma christi, le cent pesant payera neuf livres, ci.	9	
de pavot blanc, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
de pétrole, le cent pesant payera six livres, ci	6	
de pignons, le cent pesant payera neuf livres, ci	9	
de sassafras, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
de sauge, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
de soufre, le cent pesant payera dix-huit livres, ci.	18	
de tartre, le cent pesant payera onze livres, ci.	11	
d'olive de Naples, Sicile, Levant, Barbarie, Espagne et Portugal, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci	4	10
d'olive de la côte d'Italie, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10
de graines, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci	4	10
de noix, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci	4	10
de cheval, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci	4	10
de baleine ou autres poissons, entrant par les départemens du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle, le cent pesant payera six livres, ci	6	
de baleine ou autres poissons venant des États-Unis de l'Amérique, et importés par bâtimens françois ou américains, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Huîtres fraîches, le millier en nombre payera cinq livres, ci.	5	
Huîtres marinées, le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Hyacinthe, le cent pesant payera huit livres, ci.	8	
Hypocistis, le cent pesant payera trois livres, ci	3	

I

Jalap, le cent pesant payera quatre livres, ci	4	
Jays ou jayet, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Impératoire, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10
Indigo, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	

Instrumens de musique,

SAVOIR:

Poches, la pièce payera quinze sous, ci	ff 15s	
Violons, altovioles et guittares, la pièce payera trois livres, ci	3	
Cistres, mandolines, tambours, tambourins, tympanons et psalterium, la pièce payera trente sous, ci	1	10
Vielles simples, la pièce payera cinq livres, ci	5	
Vielles organisées, la pièce payera dix-huit livres, ci	18	
Serinettes, la pièce payera trois livres, ci	3	
Harpes et forté-piano, la pièce payera trente-six livres, ci	36	
Clavecins, la pièce payera quarante-huit livres, ci	48	
Epinettes, la pièce payera dix-huit livres, ci	18	
Basses et contre-basses, la pièce payera sept livres dix sous, ci	7	10
Orgues portatifs, la pièce payera dix-huit livres, ci	18	
Orgues d'église, payeront à raison de douze pour cent de la valeur.		
Serpens, bassons, cors-de-chasse, trompettes, &c., la pièce payera trois livres, ci	3	
Clarinettes, la pièce payera quatre livres, ci	4	
Flûtes, la pièce payera quinze sous, ci		15
Hautbois, la pièce payera quatre livres, ci	4	
Fifres, flageolets, galoubets, la douzaine payera sept livres dix sous, ci	7	10
Instrumens de musique non dénommés, payeront à raison de douze pour cent de la valeur.		
Instrumens d'optique, d'astronomie, mathématique, navigation, physique et chirurgie, à raison de dix pour cent de la valeur.		
Ipécacuanha, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
Iris de Florence, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Juncus odoratus, le cent pesant payera neuf livres, ci	9	
Jus de limon et de citron	néant.	
Jus de réglisse, le cent pesant payera trois livres, ci	3	

K

Kamine mâle, ou beurre de pierre, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Kirschwasser, la pinte payera cinq sous, ci		5

L

Labdanum naturel et non apprêté, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Labdanum liquide et purifié, le cent pesant payera vingt-deux livres dix sous, ci	22	10
Laines non filées	néant.	

Laines filées, le cent pesant payera trente-six livres, ci. . . . 36ff ſ
Laine. (bourre de). . . . . néant.
Langues, noos ou noves, et tripes de morue, le cent pesant payera vingt livres, ci . . . . . 20ff ſ
Lapis entaillé, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Laque plate de Venise, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Laque colombine sèche, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Laque liquide, le cent pesant payera cinq sous, ci 5
Lard frais non salé . . . . . néant.
Lavande sèche, (fleurs de) le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Légumes verds de toutes sortes, et herbages frais . . . . . néant.
Légumes secs de toutes sortes, le cent pesant payera cinq sous, ci. 5
Laiton ou cuivre jaune battu et laminé en planches, de toute dimension, gratté noir et décapé, le cent pesant payera quinze livres, ci 15
Laiton ou cuivre jaune ouvré, comme chaudières, poëlons, bassines, et toutes espèces de dinanderie, le cent pesant payera vingt livres, ci. 20
Laitons de toute espèce, en instrumens, de quincailleries et merceries, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci. . 24
Laiton filé, ou fil de laiton noir, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Librairie en langue françoise, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Librairie, ou livres imprimés en langue étrangère . . . . . néant.
Lichen . . . . . néant.
Lie-de-vin. . . . . néant.
Liége en table, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Lierre (feuilles de) . . . . . néant.
Limaille d'acier et d'aiguilles, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Limaille de cuivre. . . . . néant.
Limaille de fer, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Lins crudS, tayés ou apprêtés . . . . . néant.
Linge ouvré de toutes sortes, et linge de table, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci. 75
Linge vieux ou drille. . . . . néant.
Linon et batiste, la livre pesant payera six livres, ci. . . . 6
Liqueurs et ratafiats de toutes sortes, la pinte payera dix sous, ci. 10
Litarge naturelle et artificielle, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Loups, (dents de) le cent pesant payera quinze sous, ci . . 15

M

Macis, la livre pesant payera vingt sous, ci 1
Machefer. . . . . néant.
Magalaise. . . . . néant.

Malherbe, herbe pour la teinture . . . . . néant.
Manne de toutes sortes, le cent pesant payera six livres, ci . 6 ℔ ſ
Marbre brut de toutes sortes, le pied cube payera vingt sous, ci. 1
Marbre en cheminée, scié ou travaillé, le pied cube payera quarante sous, ci 2
Marcassite d'or, d'argent, de cuivre, le cent pesant payera huit livres, ci. 8
Marqueterie et tabletterie, (ouvrages de) payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Marum, (feuilles de) le cent pesant payera quarante sous, ci . 2
Massicot, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9
Mâts pour vaisseaux . . . . . néant.
Mechoachan, ou rhubarbe blanche, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Médailles d'or, d'argent et de cuivre. . . . . néant.
Mélasse, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5

Mercerie commune de toutes sortes ;

SAVOIR :

Aiguilles de toutes sortes ; ambre jaune travaillé ; battefeux et briquets limés ; boëtes de sapins peintes ; boëtes ferrées ; bois de miroirs non enrichis ; boucles ; bourses de cuir, de fil et laine ; boutons de manches d'étain, et autres métaux communs ; brosserie ; cadrans d'horloge et de montre ; chapelets de bois et de rocaille ; coffres non garnis ; colliers de perles et de pierres fausses ; compas ; cornets à jouer, de corne ou de cuir ; cornes claires à lanternes ; dez à coudre en corne, cuivre, fer, os et ivoire ; dez à jouer ; dominoterie ; écritoires simples ; éperons communs ; éventails communs ; feuilles d'éventails ; fouets ; hameçons ; horloges à sable ; houpes à cheveux de duvet ; fourreaux d'épées ; fournimens à poudre ; fuseaux ; gaînes ; gibecières ; grains de verre de toute sorte ; grelots ; jetons de nacre, d'os et d'ivoire ; lanternes communes ; lignes de pêcheurs ; manicordium ; masque pour bal ; moulins à café et à poivre ; ouvrages de buis ; ouvrages en cuivre et fer, tels que chandeliers, flambleaux, mouchettes, tire-bouchons, et autres de même espèce ; ouvrages menus d'étain, comme cuillers, fourchettes ; peignes de buis, de corne et d'os ; perles fausses ; pipes à fumer ; ramonettes ; raquettes ; sifflets d'os et d'ivoire ; soufflets ; tambours ; tamis et volans, le cent pesant payera vingt livres, ci. . . . . 20 ℔
Merceries fines et autres non dénommées dans le présent tarif, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Mercerie en soie, comme bourses à cheveux, mouches et mouchoirs de soie, la livre payera six livres, ci 6
Mercure précipité, le cent pesant payera quinze livres, ci. . 15

Métiers à faire bas et autres ouvrages, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Métal de cloches, le cent pesant payera dix-huit livres, ci . 18 ſ
Meubles de toutes sortes, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.
Meules à taillandiers, de quatre pouces et au-dessus, la pièce payera quarante sous, ci. 2
Meules au-dessous de quatre pouces à deux et demi, la pièce payera quinze sous, ci. 15
Meules au-dessous de deux pouces et demi, la pièce payera cinq sous, ci. 5
Meules de moulins au-dessus de six pieds de diamètre, la pièce payera sept livres dix sous, ci 7 10
Meules de six à quatre pieds de diamètre, la pièce payera cinq livres, ci 5
Meules au-dessous de quatre pieds de diamètre, la pièce payera cinquante sous, ci 2 10
Meum d'athamante, le cent pesant payera vingt sous, ci . . 1
Miel, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Mine de plomb noir, le cent pesant payera quinze sous, ci . 15
Mine de fer brute et lavée . . . . . néant.
Minium, le cent pesant payera cinq sous, ci 5
Mirrhe (gomme de) le cent pesant payera quatre livres, ci . 4
Modes, (ouvrages de) payeront à raison de douze pour cent de la valeur.
Momies, corps embaumés. . . . . néant.
Montre d'or ou d'argent, avec son mouvement, la pièce payera quarante sous, ci. 2
Morilles et mousserons, espèces de champignons, le cent pesant payera douze livres, ci. 12
Mottes à brûler . . . . . néant.
Moules de boutons, le cent pesant payera trois livres, ci . . 3
Moulard ou terre cimolée. . . . . néant.
Mousselines rayées et unies, à carreaux, brochées, et fichus unis, le cent pesant payera trois cents livres, ci. 300
Mousselines et fichus brodés de toutes sortes, le cent pesant payera quatre cents livres, ci. 400
Moutarde, le cent pesant payera six livres, ci. 6
Mouvemens de montres en blanc, montés, la pièce payera quinze sous, ci 15
Muguet ou lys de vallée, (fleurs de) le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Mules et mulets, la pièce payera vingt sous, ci 1

Munitions de guerre, à l'exception de la poudre à tirer;

SAVOIR:

Balles de fusils et pistolets, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci 4 10
Bombes, boulets de canons, grenades et mortiers, le cent pesant payera trente sous, ci 1 10

Canons de fer, le cent pesant payera trente sous, ci . .	1ᵗᵗ	10ʃ
Canons de fonte, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci.	4	10
Canons de fusils, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci.	24	
Canons de pistolets, le cent pesant payera quarante-huit livres, ci.	48	
Musc, la livre payera quinze livres, ci	15	
Muscade, la livre payera vingt sous, ci	1	
Myrabolans non confits, le cent pesant payera trois livres dix sous, ci.	3	10
Myrabolans confits, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	

N

Naphe ou naphte, le cent pesant payera trente sous, ci . .	1	10
Nattes de paille, de roseau, et autres plantes et écorces, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Nattes de jonc, le cent pesant payera quatre livres, ci . .	4	
Nénuphar, le cent pesant payera quinze sous, ci.		15
Nerprun	néant.	
Nerfs de bœufs et autres animaux	néant.	
Nigelle romaine, (graine de) le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci.	4	10
Noir de teinturier, d'Allemagne, d'os et de cerf, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10
Noir de fumée, de terre, et des corroyeurs, le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	
Noir d'ivoire, le cent pesant payera quinze livres, ci. . . .	15	
Noir d'Espagne, le cent pesant payera trois livres dix sous, ci.	3	10
Noix de cyprès, le cent pesant payera vingt sous, ci. . . .	1	
Noix vomiques, le cent pesant payera vingt sous, ci. . . .	1	
Noix de galle pour teinture, le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	

O

Ocre jaune et rouge, le cent pesant payera cinq sous, ci . .		5
Oculi cancri, le cent pesant payera quatre livres, ci . . .	4	
Oeufs de volaille et de gibier.	néant.	
Oignons de fleurs.	néant.	
Opium, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Or brûlé en barres, en masse, lingots et monnoyé, et bijoux cassés.	néant.	
Or en ouvrages d'orfévrerie, payera à raison de dix pour cent de la valeur.		
Or en feuilles battu, l'once payera huit livres, ci	8	

	liv.	s.
Or trait battu, en paillettes ou clinquant, l'once payera deux livres, ci.	2	
Or filé, ou fil d'or fin, l'once payera trente sous, ci	1	10
Or faux en barres et en lingots, le cent pesant payera trente-six livres, ci	36	
Or faux en feuilles, paillettes, clinquant, trait et battu, le cent pesant payera soixante-dix livres, ci	70	
Or faux filé, ou fil d'or faux, le cent pesant payera quatre-vingt livres, ci	80	
Orcanette, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Oreillons ou orillons		néant.
Orge perlée ou mondée, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Orobe, (graine ou semence d') le cent pesant payera dix sous, ci.		10
Orpiment, le cent pesant payera cinq sous, ci		5
Orseille apprêtée et non apprêtée		néant.
Os de bœufs, de vaches, et autres animaux		néant.
Os de seiche, le cent pesant payera dix sous, ci		10
Osier en bottes		néant.
Outremer, la livre payera quinze livres, ci.	15	
Ouvrages en pièces d'horlogerie non montées, payera trois livres, ci	3	
Ouvrages en bois, en pierre, acier, comme chaînes de montres, épées, et autres ouvrages fins de même espèce; en marbre, en cuivre doré, et autres matières enrichies et garnies ou non en or ou argent, et non dénommés au tarif, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.		
Ouvrages de paille, de jonc et de palme, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Ouvrages d'osier, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Ouvrages à pierres de composition, marcassites ou autres, montées sur étain, cuivre argenté ou doré, ou sur or ou sur argent, payeront à raison de cinq pour cent de la valeur.		

P

Pailles de bled et autres grains		néant.
Pailles d'acier et de fer, le cent pesant payera cinq sous, ci.		5
Pain-d'épice, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Pain de navette, lin et colza.		néant.
Papier blanc de toutes sortes, le cent pesant payera trente livres, ci	30	
Papier gris, noir, brouillard, bleu, de toutes sortes, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
Papier doré, argenté, uni et à fleurs, le cent pesant payera trente-six livres, ci	36	
Papier marbré, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci.	24	
Papier peint en façon de damas, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci.	45	

Papier-tontisse pour tapisserie, le cent pesant payera trente-six livres, ci . . . . . 36lt s
Papier de la Chine, le cent pesant payera quatre-vingt-dix livres, ci 90
Parapluie de toile cirée, la pièce payera quinze sous, ci . . . 15
Parasols de taffetas, la pièce payera quarante sous, ci 2
Parchemin neuf brut . . . . . néant.
Parchemin neuf travaillé, le cent pesant payera six livres, ci . 6
Paréira brava, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Parfums de toutes sortes, non dénommés au présent tarif, le cent pesant payera cinquante livres, ci 50

Passementerie et Listonnerie, comme galons, gances, jarretières, aiguillettes, franges, rubans, et tous autres ouvrages de passementerie et rubannerie;

SAVOIR :

En or et argent fin, la livre payera quinze livres, ci . . 15
Les mêmes, en or et argent faux, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci 150
Les mêmes, en soie avec or et argent fin, la livre payera douze livres, ci 12
Les mêmes, en soie sans or ni argent, la livre payera sept livres dix sous, ci 7 10
Les mêmes, en soie et coton ou matières mêlées, la livre payera trois livres dix sous, ci 3 10
Passepierre ou percepierre, le cent pesant payera quinze sous, ci 15
Pastel ou guelde, drogue pour la teinture . . . . . néant.
Pastel d'écarlate . . . . . néant.
Pastel, (crayons de) le cent pesant payera cinq livres, ci . 5
Pâtes d'amandes et de pignons, le cent pesant payera six livres, ci 6
Pâtes d'Italie, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Patience, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Pattes de lion, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Pavot rouge ou coquelicot (fleurs de) le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Pavés ou pierre de grès . . . . . }
Peaux et cuirs de toutes sortes, secs et en poils . . . . . }
de bœufs et vaches salées et en verd . . . . . } néant.
de cheval et d'âne, en verd . . . . . }
de moutons, brebis et agneaux, en verd . . . . . }
de veaux salés et en verd . . . . . }
non dénommées, salées et en verd . . . . . }

Peaux et cuirs passés, tannés, corroyés et apprêtés, de toutes sortes;

SAVOIR :

	₶	ʃ
Peaux d'anta, biori, bœufs, buffles, élans, d'empakasse de mos ou moos, d'orignac, tannés en fort, le cent pesant payera dix-huit livres, ci.	18	
Les mêmes, corroyées, le cent pesant payera vingt-deux livres dix sous, ci	22	10
Peaux de vaches, tannées, le cent pesant payera seize livres, ci	16	
Les mêmes, corroyées, le cent pesant payera vingt-livres, ci.	20	
Peaux de vaches et de bœufs, passées en Hongrie, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15	
Les mêmes, passées en chamois et en buffle, le cent pesant payera trente livres, ci.	30	
Peaux de vaches, fabriquées en russi ou roussi, le cent pesant payera trente livres, ci	30	
Peaux de cheval tannées en croûte, et passées en Hongrie, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10
Les mêmes, étirées et corroyées, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Les mêmes, passées en chamois, le cent pesant payera douze livres, ci	10	
Peaux de boucs, chèvres, chevreaux, chamois, etc., maroquinées en cordouan, en rouge, le cent pesant payera soixante-dix livres, ci.	70	
Les mêmes, en cordouan, ou maroquinées en noir, verd, bleu, citron, et autres couleurs, le cent pesant payera quatre-vingt-dix livres, ci.	90	
Les mêmes, en basanne, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
Les mêmes, tannées et corroyées, le cent pesant payera trente livres, ci.	30	
Les mêmes, passées en chamois, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci	45	
Les mêmes, passées en blanc ou en mégie, le cent pesant payera vingt-sept livres, ci	27	
Peaux de cerfs et de chevreuils, passées en chamois, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci	75	
Les mêmes, passées à l'huile, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci.	45	
Peaux de chagrin de Turquie, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci.	75	
Peaux en façon de Turquie, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci.	45	
Peaux de chiens tannées et corroyées, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci	37	10

Peaux d'ânes, tannées et corroyées, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci.	45tt	ſ
Peaux de daims, d'élans, passées en chamois, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci.	75	
Peaux de moutons, brebis et agneaux en chamois, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci	25	
Les mêmes, passées en basanne et en croûte, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci.	24	
Les mêmes, passées en blanc et en mégie, le cent pesant payera trente livres, ci.	30	
Les mêmes, passées en mégie avec la laine, appelées howes, bisquains ou housses de chevaux, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
Peaux d'agnelins, apprêtées pour vélins ou smucques, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci.	150	
Peaux d'orignacs, passées en chamois, le cent pesant payera soixante livres, ci.	60	
Peaux de porcs et de sangliers, tannées en croûte, le cent pesant payera vingt-deux livres dix sous, ci.	22	10
Peaux de rhennes, passées en chamois, le cent pesant payera cent quatre-vingts livres, ci.	180	
Peaux de veaux, passées en chamois, le cent pesant payera cent vingt livres, ci.	120	
Peaux de veaux, tannées en croûte, le cent pesant payera seize livres, ci	16	
Les mêmes, corroyées, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci	24	
Les mêmes, en mégie, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci.	150	
Peaux de veaux d'Angleterre, ou préparées en Angleterre, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci	45	
Peaux de cagneaux bleus, chiens de mer ou roussettes, lions et ours marins, le cent pesant payera quatre livres, ci. . .	4	
Peignes d'écailles, la livre payera vingt sous, ci	1	
Peignes d'ivoire, la livre payera quinze sous, ci.		15

Pelleteries ;

SAVOIR :

Peaux de bléreaux, de loutres, loups de bois et cerviers, de cignes, de chèvres angora, de carcajoux, la pièce payera quatre sous, ci		4
Peaux de chats-cerviers, chats-tigres, de lions, lionnes, de martres de toutes espèces, d'oies, de renards de toutes espèces, de pekands, veaux, vaches et loups marins, la pièce payera deux sous, ci.		2
Peaux de chats de feu, de chats sauvages, chiens et chikakois, de fouines, de génettes, de gredbes, de marmottes, de putois, de vizons, la pièce payera un sou, ci		1
Peaux d'ours et d'oursin de toutes couleurs, la pièce payera cinq sous, ci.		5

Peaux de léopards, panthères, tigres et zèbres, la pièce payera dix sous, ci	ff 10ſ	
Peaux d'hermines blanches et lasquette, le timbre de quarante peaux payera quarante sous, ci	2	
Peaux d'hermines de terre, mouchetées et bervesky, écureuils d'Amérique, palmistes des Indes, le cent en nombre payera quarante sous, ci	2	
Peaux de petit gris, et écureuil de toute espèce, le cent en nombre payera vingt sous, ci	1	
Nota. Toutes lesdites espèces de pelleterie ci-dessus dénommées payeront, à l'exception des ours, le double des droits ci-dessus, lorsqu'elles seront apprêtées.		
Peaux d'agneaux, connues sous le nom d'Astracan, de Russie, de Perse et de Crimée, la pièce payera dix livres, ci	10	
Peaux de lièvres blancs, apprêtées, le cent en nombre payera six livres, ci	6	
Gorges de renards, de martres et de fouines, le cent en nombre payera quarante sous, ci	2	
Queues de martres de toute espèce, le cent en nombre payera cinquante sous, ci	2	10
Queues de petit gris, d'écureuils, d'hermines, de putois, le cent en nombre payera cinq sous, ci		5
Queues de renards, de fouines, de carcajoux, de pekands, de loups, le cent en nombre payera trente sous, ci	1	10
Sacs ou nappes de martres de Russie, de Canada, de Suède, d'Ethiopie, d'agneaux d'Astracan, d'hermines, de lasquettes, le sac ou nappe payera cinq livres, ci	5	
Sacs ou nappes de dos et ventres de petit gris, d'écureuils de toute espèce, de lapins de toutes couleurs, de taupes, de fouines, de putois, de dos, ventres de lièvres blancs, d'hermines de terre mouchetées ou bervisky, rats palmistes des Indes, d'amster, de dos, ventres et pattes de renards, le sac ou nappe payera trente sous, ci	1	10
Peaux de castors, et rats musqués propres pour la chapellerie.	néant.	
Peaux de lièvres, de lapins gris, blancs, roux, de toutes espèces et couleurs non apprêtées.	néant.	
Toutes les pelleteries, non dénommées dans le présent article, payeront les droits de celles auxquelles elles seront assimilées.		
Tous les ouvrages en pelleterie, comme manchons, fourrures, &c., payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.		
Peaux de lapins blancs, riches, roux, noirs et bruns, apprêtées, la pièce payera deux sous, ci		2
Pendules de toutes sortes, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.		
Pennes ou paines et corons de laine, de fil et coton, etc	néant.	
Perelle apprêtée et non apprêtée	néant.	
Perles fines et fausses non montées	néant.	
Périgord ou périgueux	néant.	
Perruques de toutes sortes, la pièce payera quarante sous, ci	2	
Persil de Macédoine, le cent pesant payera cinq livres, ci	5	

Pieds d'élan, le cent en nombre payera trente sous, ci . . . 1ᵗᵗ 10ˢ
Pierres à bâtir. . . . . néant.
Pierres arméniennes, le cent pesant payera dix livres, ci. . . 10
Pierre de choin brute, ou même taillée sans être polie. . . . néant.
Pierre de choin polie, en cheminées, etc., payera à raison de deux et demi pour cent de la valeur.
Pierre à plâtre et à chaux. . . . . néant.
Pierre à feu, à fusil et arquebuse, le cent pesant payera quarante sous, ci 2
Pierres à aiguiser de toutes sortes, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Pierre savonneuse. . . . . néant.
Pierre-de-touche, le cent pesant payera vingt sous, ci . . . 1
Pierre-ponce, le cent pesant payera dix sous, ci 10
Pierre de mangayer, le cent pesant payera cinq sous, ci . . 5
Pierres fausses ou fines, même montées. . . . . néant.
Pignons blancs, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Pignons d'Inde, le cent pesant payera quatre livres, ci . . 4
Pinceaux autres que de cheveux et de poil fin, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9
Pinceaux de poil fin, le cent pesant payera soixante-douze livres, ci. 72
Pirestre, le cent pesant payera cinquante sous, ci 2 10
Pistaches cassées, le cent pesant payera douze livres, ci . . 12
Pistaches non cassées, le cent pesant payera trois livres, ci . 3
Pivoine, (racines et fleurs de) le cent pesant payera trois livres, ci 3
Plâtre à bâtir. . . . . néant.
Plomb brut et en saumon, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Plomb à tirer et en grenaille, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci 4 10
Plomb laminé et ouvré de toutes sortes, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9
Plumes d'autruche, d'aigrette, d'espadon, de héron, d'oiseau couronné, de xomolt, et autres qui entrent dans le commerce des plumassiers, de première qualité, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50
Les mêmes apprêtées, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci 150
Plumes de qualité inférieure, comme pertes noires, bailloques brutes, le cent pesant payera vingt livres, ci 20
Les mêmes apprêtées, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50
Plumes à écrire non apprêtées, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Les mêmes apprêtées, le cent pesant payera vingt livres, ci. 20
Plumes à lit, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci . 7 10
Poil en masse et non filé, de lapin, de lièvre, castor, chameau, bouc, chèvre et chevreau. . . . . néant.

Poil filé et en écheveaux ;

SAVOIR :

Poil de lapin et de lièvre, le cent pesant payera quarante livres, ci	40tt	s
Poil de bouc, chèvre et chevreau, le cent pesant payera dix sous, ci		10
Poil de castor, le cent pesant payera cent quatre-vingts livres, ci	180	
Poil de chameau, retors et en cordonnet, le cent pesant payera soixante livres, ci	60	
Poil de chèvre, retors en cordonnet, pour boutons, etc., le cent pesant payera cent vingt livres, ci	120	
Poil ou soie de porc et de sanglier, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Poil de chien	néant.	
Poiré, le muid de Paris payera six livres, ci	6	
Poisson d'eau douce, frais	néant.	
Poisson de mer, frais, sec, salé ou fumé, à l'exception de ceux dénommés dans le présent tarif, le cent pesant payera vingt livres, ci	20	
Poivres de toutes sortes, même ceux connus sous la dénomination de poivre long, corail de jardin ou piment en graines ou en grabeau, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
Poix grasse, poix noire, poix-résine, ou résine de sapin, le cent pesant payera cinq sous, ci		5
Polium montanum, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10
Polozum ou fonte verte, le cent pesant payera douze livres, ci	12	
Pommades de toutes sortes, le cent pesant payera trente livres, ci	30	
Pompholix ou calamine blanche, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Porcelaine fine, le cent pesant payera cent soixante livres, ci	160	
Porcelaine commune, le cent pesant payera quatre-vingts livres, ci	80	
Potasse	néant.	
Poterie de terre grossière, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10
Poudre à poudrer, excepté celle ci-après, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Poudre de senteur, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci	45	
Poudre de Chypre, la livre payera quarante sous, ci	2	
Pouliot de Virginie, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Pourpre naturelle et factice, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10

Pozzolanne . . . . . néant.
Presle, (feuilles de) le cent pesant payera cinq sous, ci . . . ℔ 5ʃ
Pressure. . . . . néant.

Q

Quincaillerie, consistant en faulx, faucilles, scies, vrilles de toutes sortes, et autres instrumens aratoires, le cent pesant payera vingt livres, ci 20
Quincaillerie, consistant en fléaux de balances, limes communes, et autres gros ouvrages de quincaillerie en fer, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Quincaillerie fine, comme alènes, broches, carlets, emporte-pièces, limes fines à orfévre et à horloger, et toutes limes en acier, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci. 37 10
Quincaillerie en cuivre de toutes sortes, ou avec cuivre rouge, jaune ou plaqué sans or ni argent, le cent pesant payera vingt-quatre livres, ci. 24
Quinquina, le cent pesant payera huit livres, ci 8

R

Raisins de Damas et de Corinthe, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Rapateile ou toile de crin, le cent pesant payera dix livres, ci . 10
Rapure d'ivoire, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Redon ou rodon . . . . . néant.
Redoul ou rodoul, (feuilles de). . . . . néant.
Réglisse en bois, le cent pesant payera quinze sous, ci. . . . 15
Régule d'antimoine, le cent pesant payera quatre livres, ci . 4
Régule d'étain, le cent pesant payera douze livres, ci 12
Régule martial, le cent pesant payera huit livres, ci 8
Régule de Vénus, le cent pesant payera vingt livres, ci . . . 20
Régule d'arsenic ou de cobalt, le cent pesant payera quatre livres, ci 4
Résine de jalap, le cent pesant payera trente livres, ci. . . . 30
Rhubarbe, le cent pesant payera dix-huit livres, ci 18
Rhue, (feuilles de) le cent pesant payera vingt sous, ci. . . . 1
Riccin, le cent pesant payera quatre livres, ci 4
Rocou, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Rogues, coques, raves ou résures de morue . . . . . néant.
Romarin, (fleurs de) le cent pesant payera quatre livres, ci . 4
Ronas. . . . . néant.
Roseaux ordinaires . . . . . néant.
Roses fines et communes, le cent pesant payera cinq livres, 5
Rosette, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Rotins ou roseaux des Indes pour faire meubles, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Rouge pour femme, la livre payera quatre livres, ci 4

Rubans de fil ;

SAVOIR :

Rubans de fil écru et d'étoupes, le cent pesant payera trente livres, ci	30ff	ſ
Rubans de fil blanc, le cent pesant payera cinquante livres, ci	50	
Rubans de fil teint, le cent pesant payera soixante-dix livres, ci	70	
Rubans, cordons, tresses de laine et fil de chèvre mêlés, le cent pesant payera soixante livres, ci	60	
Rubans ou tresses en poil de chèvre mêlés de soie, le cent pesant payera cent livres, ci	100	
Ruches à miel	néant.	

S

Saffran, la livre payera quarante-cinq sous, ci	2	5
Saffran bâtard, ou saffranum	néant.	
Saffre ou zaphre, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10
Sagu ou sagou, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Salep ou salop, le cent pesant payera trente livres, ci	30	
Salse-pareille, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Sandarac, le cent pesant payera six livres	6	
Sang de bouc ou bouquetin, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci	7	10
Sang-de-dragon de toutes sortes, le cent pesant payera neuf livres, ci	9	
Sangles pour chevaux, meubles, etc., le cent pesant payera soixante livres, ci	60	
Sanguine pour crayons, le cent pesant payera cinq sous, ci		5
Sarrette ou sariette, le cent pesant payera dix sous, ci		10
Sassafras ou saxafras, le cent pesant payera trente sous, ci	1	10
Sauge, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Savon de fabrique de Marseille, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Savon venant de l'étranger, le cent pesant payera neuf livres, ci	9	
Savon noir, le cent pesant payera six livres, ci	6	
Savonnettes, le cent pesant payera quarante livres, ci	40	
Saxifrage, (graine ou semence de) le cent pesant payera trente sous, ci	1	10
Scabieuse, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Scamonée, le cent pesant payera cinquante livres, ci	50	
Scamonée, (résine de) le cent pesant payera cent cinquante livres, ci	150	

Scilles ou squilles marines, le cent pesant payera quinze sous, ci. . . . . ff 15s
Sebestes, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Sel gemme, ou sel fossille naturel, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Sel de saturne et de tartre, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Sel d'epsum ou duobus, le cent pesant payera trois livres, ci. 3
Sel d'oseille, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Sel volatil de cornes de cerf, de vipère, de carabé, le cent pesant payera soixante livres, ci 60
Sel végétal, de saignette et de lait, le cent pesant payera dix livres, ci. 10
Semences froides, et autres médicinales, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Semence de ben, le cent pesant payera quarante sous, ci. 2
Semen d'anci, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Semen cartami, le cent pesant payera trente sous, ci 1 10
Séné, ou feuilles, follicules ou grabeau, le cent pesant payera six livres, ci 6
Sénéka ou poligata de Virginie, le cent pesant payera quatre livres, ci. 4
Senneré, le cent pesant payera dix sous, ci 10
Serpentine ou serpentaire, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Seseli de Marseille ou de Candie, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Sirops, à l'exception de ceux dénommés dans le présent tarif, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci 25
Sirop de Kermès, le cent pesant payera cinq livres, ci. . . 5
Soldanelle ou choux de mer, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Son de toutes sortes de grains. . . . . néant.
Sorbec, le cent pesant payera dix-huit livres, ci. 18
Souchet ou cyperus de toutes sortes, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Soudes de toutes sortes . . . . . néant.
Souffre brut ou vif. . . . . néant.
Souffre en canons, le cent pesant payera vingt sous, ci. . . 1

Soies de toutes sortes,

SAVOIR:

Soies grèzes de toutes sortes, excepté celle ci-après, la livre payera dix sous, ci. 10
Soies grèzes, doubles ou doupions, la livre payera cinq sous, ci. 5
Soies ouvrées en trame, poil et organcin, la livre payera vingt sous, ci 1
Soies à coudre, crues, la livre payera vingt sous, ci 1

Soies teintes, la livre payera trente sous, ci	1tt 10s
Fleuret ou filoselle, cruds, la livre payera huit sous, ci. . .	8
Fleurets teints, la livre payera trente sous, ci.	1 10
Cocons et bourres de soies de toutes sortes.	néant.
Bourre de soie cardée, la livre payera huit sous, ci	8
Spalt.	néant.
Spicanardi ou nard indien, le cent pesant payera dix livres, ci.	10
Spica celtica, ou nard celtique, le cent pesant payera trois livres, ci.	3
Spode, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2
Squænante ou pailles de squenante, le cent pesant payera dix livres, ci.	10
Squine ou esquine, le cent pesant payera trois livres, ci . . .	3
Staphisaigre, le cent pesant payera trente sous, ci	1 10
Stecas ou sticade, le cent pesant payera trente sous, ci	1 10
Stil de grains, le cent pesant payera six livres, ci	6
Storax calamite, le cent pesant payera dix livres, ci.	10
Storax liquide, le cent pesant payera trois livres, ci	3
Storax rouge et en pain, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4
Stuc.	néant.
Sublimé doux et corrosif, le cent pesant payera quinze livres, ci.	15
Sucres bruts, le cent pesant payera neuf livres, ci.	9
Sucres-têtes et terrés, le cent pesant payera dix-huit livres, ci.	18
Sucres raffinés ou en pain le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci.	25
Sucre candi, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci	25
Suifs non ouvrés.	néant.
Sumac.	néant.
Suie de cheminée.	néant.

T

Tabac en feuilles, en boucauts, venant directement des États-Unis de l'Amérique, des colonies espagnoles et de l'Ukraine, sur navires américains, espagnols et russes, dans les ports qui seront désignés, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci.	25
Tabac en feuilles, en boucauts, venant directement des États-Unis, des colonies espagnoles, de l'Ukraine et du Levant, sur bâtimens françois, dans les ports qui seront désignés, le cent pesant payera dix-huit livres quinze sous, ci	18 15
Tabac en feuilles, en boucauts quelle que soit leur origine, importés par les bureaux de Lille, Valenciennes et Strasbourg, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci.	25
Tableaux sans bordure.	néant.
Tableaux à cadres ou bordures, sur l'estimation des cadres ou bordures seulement, payeront à raison de quinze pour cent de la valeur.	

Talc . . . . . néant.
Talc de Moscovie, ou mica. . . . . néant.
Tamarin, le cent pesant payera cinquante sous, ci . . . . . 2^{liv} 10^{s}
Tan. . . . . néant.
Tannezi ou herbe aux vers, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5
Tapisseries, excepté celles ci-après, le cent pesant payera cent vingt livres, ci 120
Tapisseries d'Anvers et de Bruxelles, le cent pesant payera quarante livres, ci. 40
Tapisseries avec or et argent, le cent pesant payera deux cent quarante livres, ci 240
Tapisseries peintes, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci. 45

Tapis de toutes sortes,

SAVOIR:

Tapis de laine, le cent pesant payera soixante-douze livres, ci. 72
Tapis de fil et laine, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50
Tapis de soie, ou mêlés de soie, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci. 150
Tartre, le cent pesant payera quinze sous, ci. 15
Terra merita ou culcuma, le cent pesant payera cinq sous, ci . 5
Terre d'ombre. . . . . } néant.
Terre de Lemnos. . . . . }
Terre rouge, ou rouge d'Inde . . . . . }
Terre rubrique à faire crayons. . . . . }
Terre de moulard. . . . . }
Terre à pipe. . . . . }
Terre sigillée . . . . . }
Terre verte, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Tapsic noir et blanc, le cent pesant payera vingt sous, ci . . . 1
Thé, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci. 75
Térébenthine commune, le cent pesant payera trente-cinq sous, ci. 1 15
Térébenthine de Venise, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci. 7 10
Thimelée ou garou. (racine de) . . . . . néant.
Thon mariné, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci. . 45
Tiges de bottes, (cuir) le cent pesant payera cent quatre-vingt livres, ci 180
Toile de chanvre ou de lin, écrue, importée par les bureaux de Lille, Valenciennes, Givet, la Chapelle et Saint-Louis, le cent pesant payera trente-six livres, ci 36
Toile de chanvre ou lin, blanchie, importée par les mêmes bureaux, le cent pesant payera quarante-cinq livres, ci. . . 45

	liv.	s.
Toile de chanvre ou de lin, blanche ou écrue, importée par tout autre bureau ou par mer, le cent pesant payera soixante-dix livres, ci.	70	
Toiles à voile, grosses, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Toiles à voile, dont l'aune ne pesera pas une livre, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci.	25	
Toiles blanches de coton, ou de fil et coton, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci.	75	
Toiles teintes et peintes, excepté celles ci-après, le cent pesant payera cent trente-cinq livres, ci.	135	
Toiles à carreaux pour matelats, le cent pesant payera quarante livres, ci	40	
Toiles cirées de toutes sortes, le cent pesant payera vingt livres, ci	20	
Toiles gommées, treillis, bougrans, et autres toiles à chapeaux, noires ou autres couleurs, le cent pesant payera quinze livres, ci	15	
Toiles de Nanckin, la pièce de cinq aunes payera quinze sous, ci.		15
Tombac, similor ou métal de prince et de Manheim, non ouvré, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Tombac ouvragé en feuilles, en calottes de boutons, gratté ou non, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
Tormantille, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Tourbe	néant.	
Tournesol ou maurelle en drapeaux, en pain ou en pierre.	néant.	
Toutenague ou zinc	néant.	
Truffes fraîches, le cent pesant payera dix-huit livres, ci	18	
Truffes sèches, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Turbit, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Tussilage ou pas-d'âne, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	
Tutie, le cent pesant payera vingt sous, ci	1	

V

	liv.	s.
Vanille ou badille, la livre payera six livres, ci	6	
Vélin, le cent pesant payera six livres, ci.	6	
Verd-de-gris sec et en poudre, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Verd-de-gris cristallisé, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Verd-de-gris humide, le cent pesant payera trois livres, ci	3	
Verd de vessie, le cent pesant payera dix livres, ci.	10	
Verd de montagne, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci.	7	10
Verre d'antimoine, le cent pesant payera quatre livres, ci.	4	
Verd de Moscovie	néant.	
Verjus, le muid payera six livres, ci	6	
Vermeil, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Vermillon, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Vernis de toutes sortes, le cent pesant payera vingt livres, ci	20	
Vases de verre, servant à la chimie, payeront à raison de cinq pour cent de la valeur.		

Vez-cabouli, le cent pesant payera trois livres, ci. 3tt
Vif-argent, le cent pesant payera trois livres, ci 3
Vinaigre, le muid payera trois livres, ci. 3
Vins en futailles, le muid payera vingt-cinq livres, ci 25
Vins en bouteilles, le muid payera soixante livres, ci 60
Viorne ou hardeau, (feuilles et bayes de) le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Vipères vivantes et sèches, le cent en nombre payera cinq livres, ci 5
Vitriol blanc, le cent pesant payera sept livres dix sous, ci. . 7 10ſ
Vitriol de Chypre, le cent pesant payera trois livres quinze sous, ci 3 15
Voitures vieilles ou neuves, excepté celles servant aux voyageurs, payeront à raison de douze pour cent de la valeur.
Volailles. . . . . néant.
Usnée, le cent pesant payera vingt sous, ci 1
Vulnéraires, (herbes) le cent pesant payera quarante sous, ci. 2

Y

Yvoire, le cent pesant payera cinq livres, ci. 5

Z

Zédoaire ou citouard, le cent pesant payera neuf livres, ci . . 9

Marque d'or et d'argent.

Indépendamment des droits d'entrée, fixés par le présent Tarif, les bijouteries, les montres et les autres ouvrages d'or et d'argent acquitteront le droit particulier de marque, tel qu'il est ou sera réglé par l'Assemblée nationale.

Tarif du droit additionnel de la marque des fers, qui sera perçu en sus du droit d'entrée sur les objets dénommés ci-après ;

SAVOIR:

Mine de fer, fer en gueuse et féraille. . . . . néant.
Fer en barres et en verges, fer feuillard, rondins, carrillons, fer-blanc, fer noir, fer en tôle, fil de fer et fer en fonte, comme plaques de cheminée, &c., le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Ancres de fer pour la marine, armes blanches, armes à feu, canons de fonte et de fer, bombes, boulets, grenades et mortiers, cardes à carder, clous, fer-blanc ou noir ouvré, faulx, limes, scies, et toute espèce de mercerie, de taillanderie et de quincaillerie en fer, le cent pesant payera vingt-sept sous, ci. 1 7

Acier brut et fondu, le cent pesant payera trente sous, ci. . .	1# 10s
Quincaillerie ou mercerie, composée en tout ou partie d'acier, le cent pesant payera trente sous, ci.	1 10

TARIF DES DROITS

Sur les marchandises provenant du commerce françois au-delà du cap de Bonne-Espérance.

ARTICLE PREMIER.

Matières premières.

Cotons en laine et en graine, bourre de soie, noix de galle, bois de teinture et de marqueterie, étain de Malack, toutenague, cauris, perles fines, rotins, dents d'éléphans, écaille, nacre brut, ou coquilles de nacre	néant.
Soie écrue de Nankin, de soie du Bengale, la livre payera cinq sous, ci.	5
Soie à coudre, crue, la livre payera dix sous, ci.	10
Soie teinte, la livre payera trente sous, ci.	1 10
Coton filé, la livre payera douze sous, ci.	12

Salpêtre, ne sera admis qu'à la charge d'être vendu à la régie des poudres, ou du renvoi à l'étranger. Dans ces deux cas il sera exempt de droits.

II.

Drogueries.

Aloès, ambre gris, anis étoilé, assa-fœtida, benjoin, borax, cachou, camphre, encens, esquine, galbanum, gomme arabique, gomme amoniaque, gomme copale, gomme gutte, gomme laque, noix vomique, rhubarbe, roses de Provins, sagou et tamarin, payeront la moitié des droits d'entrée du tarif général.	

III.

Épiceries.

Poivre, le cent pesant payera cinq livres, ci	5
Thé, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5
Canelle de Chine, le cent pesant payera neuf livres, ci. . . .	9
Girofle et muscade, payeront le tiers des droits du tarif général.	
Café Moka, le cent pesant payera vingt livres, ci	20
Sucre candi, le cent pesant payera vingt livres, ci	20
Cassia-lignea, le cent pesant payera six livres, ci	6

IV.

Marchandises diverses.

Joncs ou cannes non montés, bamboucs, filières de nacre, encre de Chine, écrans, cabarets, plateaux, éventails, et autres ouvrages vernis, le cent pesant payera vingt livres, ci. . . . . 20ᵗᵗ ſ

Porcelaine dorée ou d'autre couleur que celle ci-après, le cent pesant payera vingt-cinq livres, ci. 25

Porcelaine bleue ou blanche, le cent pesant payera neuf livres, ci. 9

V.

Marchandises blanches.

Toiles de coton unies, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci. 37 10

Basins, linge de table et de lit, le cent pesant payera cinquante livres, ci. 50

Mouchoirs de coton, rayés ou à carreaux, et mouchoirs blancs à bordure de couleur, le cent pesant payera deux cents livres, ci. 200

Toiles peintes, le cent pesant payera cent trente-cinq livres, ci. 135

Toiles de Nankin, la pièce de quatre à cinq aunes payera dix sous, ci. 10

Celles d'un aunage supérieur, comme toiles de coton unies, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci. 37 10

Mousseline unie, rayée ou cadrillée, le cent pesant payera cent cinquante livres, ci 150

Mousseline brodée, le cent pesant payera deux cents livres, ci. 200

Etoffes de pure soie, ou dans lesquelles il entre de la soie, ou étoffes d'écorces d'arbres, prohibées, même à l'importation.

Toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues, le cent pesant payera soixante-quinze livres, ci 75

VI.

Denrées des Isles-de-France et de Bourbon, accompagnées de certificats d'origine donnés par les administrateurs desdites Colonies.

Le sucre brut payera comme le sucre de Cayenne.

Le café, comme le café de la Martinique.

Indigo, cannelle, girofle et muscade, comme ceux des colonies françoises.

VII.

Marchandises non dénommées dans le présent Tarif, acquitteront les droits portés par le Tarif général.

VIII.

Marchandises réexportées.

Cotons en laine et en graine acquitteront les droits de sortie du Tarif général.

Toiles de coton, mousselines, mouchoirs, toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues, jouiront de l'entrepôt à Lorient et à Toulon, et à la réexportation, *par mer seulement*, de la restitution de la moitié des droits qu'ils auront acquittés lors de la vente.

IX.

Marchandises déclarées pour le commerce d'Afrique.

Toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues, exemptes de droits

Toiles de coton unies, destinées à l'impression, pour être employées au même commerce, jouiront de la restitution du droit de trente-sept livres dix sous, après qu'il aura été justifié qu'elles auront été imprimées en France, réintégrées en entrepôt, et embarquées pour la côte d'Afrique.

Fin des droits d'entrée.

TARIF

DES DROITS DE SORTIE.

A

Amurca ou marc d'olive, le cent pesant payera dix sous, ci.	tt	10s
Anes et ânesses, la pièce payera cinq sous, ci.		5

B

Bestiaux de toutes sortes;

SAVOIR:

Agneaux, la pièce payera trois sous, ci.		3
Béliers, la pièce payera dix sous, ci.		10
Bœufs, la pièce payera vingt sous, ci.	1	
Boucs, la pièce payera huit sous, ci.		8
Brebis, la pièce payera cinq sous, ci.		5
Cabrils et chevreaux, la pièce payera trois sous, ci. . .		3
Chèvres, la pièce payera huit sous, ci.		8
Cochons, grands et petits, la pièce payera dix sous, ci.		10
Genisses, la pièce payera dix sous, ci.		10
Moutons, la pièce payera cinq sous, ci.		5
Taureaux, la pièce payera vingt sous, ci.	1	
Vaches, la pièce payera quinze sous, ci.	15	
Veaux, la pièce payera six sous, ci.		6
Bois de marqueterie et de tabletterie, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Bois de buis, le cent pesant payera quarante sous, ci. . . .	2	
Bois d'éclisse pour tamis, seaux, cribles, etc., payera à raison de quatre pour cent de la valeur.		
Bois feuillard pour cercles ou lattes, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10
Bourre ou ploc de toutes sortes, le cent pesant payera quarante sous, ci.	2	
Bourre rouge et autres à faire lit, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	
Bourre nolisse ou nalisse, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	

Bourre tontisse, le cent pesant payera quatre livres, ci. . .	4ff	ſ
Bourre de chèvre, le cent pesant payera six livres, ci. . . .	6	
Brou ou écorce de noix, le cent pesant payera trente sous, ci.	1	10

C

Chardons à drapiers et bonnetiers, le cent pesant payera trois livres, ci	3ff	ſ
Chevaux, (valeur de trois cents livres et au-dessous) la pièce payera six livres, ci.	6	
Chevaux, (au-dessus de trois cents livres) la pièce payera trente livres, ci	30	
Cire jaune ouvrée, le cent pesant payera cinq livres, ci . .	5	
Cornes de bœufs, vaches, de cerfs, de snak, de moutons, béliers, et autres cornes communes, le cent pesant payera dix sous, ci.		10
Cotons en laine et en graine, le cent pesant payera douze livres, ci.	12	

D

Derle ou terre de porcelaine, le cent pesant payera dix sous, ci.		10

E

Ecaille d'ablette, le cent pesant payera quarante sous, ci .	2	
Ecorce de tilleul pour cordages, le cent pesant payera quatre livres, ci	4	

F

Feuilles de mirthe, et autres propres à la teinture et aux tanneries, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Fil de lin et de chanvre simple, le cent pesant payera dix livres, ci	10	
Fil de mulquinerie et fil de linon, la livre payera cent vingt livres, ci	120	
Fustel, (en feuilles ou branches) le cent pesant payera vingt sous, ci.	1	

G

Graines d'Avignon, ou graînette, et graine jaune, d'usage en teinture, le cent pesant payera cinq livres, ci.	5	
Graine jaune, le cent pesant payera cinq livres, ci	5	
Graisses de toutes sortes, le cent pesant payera trois livres, ci.	3	

Gravelle ou tartre de vin, le cent pesant payera trois livres dix sous, ci. 3ᵗ 10ˢ
Grenadier, (écorce de) le cent pesant payera vingt-cinq sous, ci. 1 5

H

Herbes propres à la teinture, non dénommées, le cent pesant payera cinq livres, ci 5
Herbes de maroquin, le cent pesant payera trente sous, ci. 1 10
Houblon, le cent pesant payera cinquante sous, ci. 2 10
Huîtres fraîches, le millier en nombre payera dix sous, ci . 10

L

Laines non filées, le cent pesant payera trente-sept livres dix sous, ci. 37 10
Laines filées, le cent pesant payera neuf livres, ci 9
Lie-de-vin, le cent pesant payera vingt sous, ci. 1

M

Malherbe, (herbe pour la teinture) le cent pesant payera vingt sous, ci. 1
Métiers à faire bas et autres ouvrages, le cent pesant payera trente livres, ci. 30
Mules et mulets, la pièce payera trois livres, ci. 3

N

Nerfs de bœufs, et autres animaux, le cent pesant payera quatre livres dix sous, ci 4 10

O

Os de bœufs, de vaches, et autres animaux, le cent pesant payera dix sous, ci 10

P

Pain de navette, lin et colza, le cent pesant payera dix sous, ci. 10
Parchemin neuf et brut, le cent pesant payera six livres, ci . 6
Peaux de bœufs et vaches, salées et en verd, le cent pesant payera six livres, ci 6

Peaux de cheval et d'âne, en verd, le cent pesant payera cinq livres, ci . . . . . 5# - s

Peaux de moutons, brebis et agneaux, en verd, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15

Peaux de veaux, salées et en verd, le cent pesant payera quinze livres, ci. 15

Peaux non dénommées, salées et en verd, le cent pesant payera six livres, ci. 6

R

Redoul ou rodoul, (feuilles de) le cent pesant payera quinze sous, ci. 15

S

Suifs non ouvrés, le cent pesant payera trente sous, ci . . . 1 10

T

Tournesol ou maurelle en drapeaux, le cent pesant payera vingt-cinq sous, ci. 1 5

V

Vinaigre, payera par muid comme le vin, d'après les distinctions admises pour les ports et bureaux de l'exportation.

Vins rouges exportés par les rivières de Garonne et Dordogne, autres que ceux ci-après, le muid payera sept livres, ci. 7

Vins blancs exportés par les mêmes rivières, également à l'exception de ceux ci-après, le muid payera quatre livres ci. 4

Vins rouges et blancs, qui seront chargés de bord à bord, au port de Libourne, et seront accompagnés d'un acquit à caution du bureau de Castillon, le muid payera cinquante sous, ci. 2 10

Vins exportés par Baïonne et Saint-Jean-de-Luz, le muid payera vingt sous, ci 1

Vins exportés par le Département de l'Arriège et les frontières d'Espagne, le muid payera trente sous, ci. 1 10

Vins muscat exportés par les mêmes Départemens, et vins de liqueurs de toutes sortes, le muid payera six livres, ci . . 6

Vins exportés par les Départemens des Pyrenées-Orientales et de l'Hérault, le muid payera quarante sous, ci. 2

Par les Départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, le muid payera trente sous, ci. 1 10

Par les Départemens des Hautes et Basses-Alpes, de l'Isère et de l'Ain, le muid payera vingt sous, ci. . . 1

Vins exportés par les Départemens du Mont Jura, du Doubs, et de la Haute-Saône, le muid payera dix sous, ci. . . .	ff	10s
Par les Départemens du Haut et Bas-Rhin, de la Meuse et de la Moselle, le muid payera vingt-cinq sous, ci.	1	5
Vins exportés par terre ou par mer, depuis le Département des Ardennes, inclusivement, jusqu'à la rivière de Vilaine, aussi inclusivement, le muid payera sept livres, ci. . . .	7	
Vins rouges ou blancs exportés par le Département de la Loire-inférieure, à l'exception de celui ci-après, le muid payera quarante sous, ci.	2	
Vins blancs du Département de la Loire-inférieure, exportés par le même Département, le muid payera dix sous, ci.		10
Vins blancs exportés par le Département de la Vendée et de la Charente-inférieure, le muid payera dix sous, ci. .		10
Vins rouges exportés par les mêmes Départemens, le muid payera vingt sous, ci	1	
Vins en bouteilles et en doubles futailles, le muid payera sept livres, ci.	7	

Fin du Tarif des Droits de Sortie.

ÉTAT

Des Marchandises prohibées à l'entrée du Royaume.

SAVOIR:

A

Argent faux, filé sur soie.

B

Bateaux, barques, canots et autres bâtimens de mer, vieux ou neufs.

C

Cartes à jouer.
Confections de toutes sortes.
Corail en poudre.

E

Eau-de-vie autre que de vin.
Etoffes, avec or et argent faux.

F

Fil de lin et de chanvre, retors, écru, bis et blanc, autre que celui de Harlem.

H

Huile de baleine et autres poissons, excepté dans les cas énoncés au Tarif.

M

Médicamens composés.

N

Nitre, espèce de sel.

O

Or faux, filé snr soie.

P

Poudre à tirer.

R

Rapontic ou fausse rhubarbe.

S

Salpêtre.
Sel marin et sel de salines.
Sel de quinquina et de rhubarbe.

T

Tabac en feuilles autrement qu'en boucauts, et toute espèce de tabac fabriqué.
Tabac en feuilles, même en boucauts, provenant d'ailleurs que des Etats-Unis d'Amérique, des colonies espagnoles, de l'Ukraine et du Levant, ou importé par des bâtimens étrangers à ces possessions, ou par les ports non désignés par la loi.
Tabac en feuilles, même en boucauts, importé par terre, par d'autres bureaux que ceux de Lille, Valenciennes et Strasbourg.

V

Verrerie, (ouvrages de) à l'exception des vases de verre servant à la chymie, et des bouteilles.

ÉTAT

Des marchandises prohibées à la sortie du Royaume.

SAVOIR :

B

Bois de construction navale et civile, et tous autres, excepté ceux de buis, de marqueterie et tablet-terie.
Bois merrain.
Bois à tan.
Bourdaine.

C

Cartons gris ou pâtes de papiers.
Cendres d'orfèvres.
Charbon de bois et de chenevotte.
Cordages usés.

E

Écorces de chêne, et autres à faire tan.
Etoffes avec or et argent faux.

F

Féraille et vieux fer.
Feuilles de houx.
Futailles vides ou en bottes.

G

Groisil ou verre cassé.

L

Lins cruds, tayés ou apprêtés.
Linge vieux ou drille.

M

Mine de fer brute et lavée.

O

Or faux, filé sur soie.
Oreillons ou orillons.

P

Peaux de lièvres, de lapins blancs, roux de toutes espèces et couleurs, cruds.
Pennes ou paines de laine, de fil et corons.
Poil en masse ou non filé, de lapin, lièvre, castor, chameau, bouc, chèvre et chevreau.
Potasse.

R

Redon ou Rodon.
Rogues, coques, raves ou résure de morue.

S

Soies grèzes de toutes sortes.
Soies ouvrées en trame, poil et organsin.
Soies à coudre, crues.
Fleuret ou filoselle crue.
Fleuret teint.
Soie (bourre de) de toutes sortes.
Idem, cardées.
Cocons.

T

Tan.